

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0049
Décision n° 2022.048

TRENTE CINQ NOTAIRE
28, rue Alphonse Legault
35170 BRUZ

Le 23 août 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 08/08/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : maison
Adresse : 15 Rue Louis Rossel à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AM0143
Prix envisagé : 310000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : _____

Publié sur le site de la Ville le : 26/08/22

Par le service affaires générales

St-Jacques